

# COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 2 mars 2026  
Date de l'affichage : 2 mars 2026  
Nombre de conseillers en exercice : 68  
Nombre de conseillers présents : 44 + 1 suppléé + 7 pouvoirs  
Nombre de conseillers votants : 52

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DU LOTISSEMENT SITUÉ IMPASSE DE LA CROIX DE GUERRE A NEUILLY-EN-THELLE**

Numéro de la Délibération : 100326-DC-47

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly en Thelle, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

**Etaient présents :**

Mmes Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Nadia MORIA, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Colette DEWEZ.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

**Etaient absents :**

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Caroline MARTIN, Michèle BRICHEZ, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Philippe MARECHAL, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Denis JACOB, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Gérard CHATIN, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

**Dont suppléé :**

- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

**Dont représentés :**

- Mme Isabelle VILAREM par M. Pierre DESLIENS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. Marc VIRION.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Pascal POULET par M. Daniel VEREECKE.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Gérard CHATIN par M. Alain ARNOLD.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

**Secrétaire de séance :** Mme Caroline BILL, conseillère communautaire de la commune de Neuilly-en-Thelle.

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DU LOTISSEMENT SITUÉ IMPASSE DE LA CROIX DE GUERRE A NEUILLY-EN-THELLE**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

*Vu :*

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- Le décret n°77-860 du 26 juillet 1997, les droits, charges et obligations qui incombent au lotisseur et aux lotis ;
- La délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 relative à l'élection du Président de la CCT ;
- La délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président de la CCT ;
- Le Permis d'Aménager PA 060.450.20.T0001 délivré le 6 juin 2020 par le Maire de Neuilly-en-Thelle pour l'aménagement d'un lotissement Impasse de la Croix de Guerre à Neuilly-en-Thelle ;
- Le Permis d'Aménager modificatif n°1 PA 060.450.20.T001 M01 délivré le 11 février 2022 par le Maire de Neuilly-en-Thelle pour l'aménagement d'un lotissement Impasse de la Croix de Guerre à Neuilly-en-Thelle ;
- Le rôle d'aménageur et la propriété du lot n°4 (parcelle cadastrée section X n°362) et de la voie privée (parcelle cadastrée section X n°363) par la Communauté de communes Thelloise ;
- Le Code de l'Urbanisme et plus particulièrement l'article L 442-10 ;

*Considérant :*

- La nécessité de faire évoluer le règlement du lotissement pour le mettre en adéquation avec le règlement du Plan Local d'Urbanisme actuel de la commune de Neuilly-en-Thelle, d'optimiser la surface constructible sur chacun des lots et ainsi permettre la vente puis la faisabilité de la construction d'un bâtiment d'activité sur la parcelle cadastrée section X numéro 362 formant le lot 4 du lotissement ;
- La proposition de l'office notarial Catherine Picard-Garson et Cynthia Martin-Chevrey de faire évoluer la rédaction du règlement interne au lotissement en y précisant à l'article 6 – Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques : « Les constructions ou installations et les dépôts doivent être implantés avec un retrait (hors débords de toiture) :
  - d'au moins 10 m par rapport à l'Avenue de l'Europe & à la Route d'Ercuis,
  - d'au moins 6 m par rapport à la voie interne du lotissement,
  - le plan de composition sera modifié en conséquence,
- Que cette modification, pour être applicable, nécessite l'obtention de l'accord d'une partie des colotis conformément à l'article L442-10 du Code de l'Urbanisme ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le projet d'évolution du règlement du lotissement situé Impasse de la Croix de Guerre à Neuilly-en-Thelle ;
- **AUTORISE** le Président à transmettre à l'office notarial Catherine Picard-Garson et Cynthia Martin-Chevrey les pièces justificatives de la chaîne des pouvoirs ;
- **AUTORISE** le Président à signer la demande de modificatif du règlement du lotissement proposé par l'office notarial Catherine Picard-Garson et Cynthia Martin-Chevrey en tant qu'aménageur et propriétaire du lot 4 (parcelle X362) et de la voirie interne du lotissement (parcelle X363).

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,*

Signé électroniquement le 12/03/2026,  
par DESLIENS Pierre, Président.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20260310-100326-DC-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2026  
Affichage : 18/03/2026

**Le secrétaire de séance,**

**Caroline BILL**

**Le Président**

**Pierre DESLIENS**

